

inFO FLASH

14 mars 2022



- 1/ Pouvoir d'achat et salaire**
- 2/ Retraites**
- 3/ Résultats des mutations inter-départementales**



Le prix des carburants explosent : les personnels n'ont pas à payer pour travailler !

FO exige des mesures d'urgence !

Dans sa dernière allocution télévisée sur la question de la guerre en Ukraine, le président-candidat Macron annonce à la population des sacrifices à venir. Le ministre Le Maire évoque même une « guerre économique » contre la Russie...

D'ores et déjà les prix des carburants explosent et les prix n'en finissent plus de grimper.

Mais la brutale augmentation du prix des carburants a également des conséquences inacceptables pour les personnels itinérants, qui sont

amenés à se déplacer d'école en école, d'établissement en établissement, comme par exemple les psychologues de l'Éducation nationale, les membres des RASED, les infirmières et médecins scolaires, les AESH soumis aux PIAL...

Tout cela dans une situation où la valeur du point d'indice a été bloquée cinq ans de suite sous le quinquennat du président Macron (du jamais vu !), où les fonctionnaires ont perdu plus de 22% de pouvoir d'achat depuis 2000, où les AED et AESH sont maintenus sous le seuil de pauvreté par le gouvernement Macron-Blanquer... !

La FNEC FP-FO s'adresse en urgence au ministre Blanquer pour exiger :

- **L'augmentation de 22% de la valeur du point d'indice**
- **L'augmentation du taux journalier moyen de l'ISSR**
- **La revalorisation du paiement des frais de déplacement pour les personnels en postes fractionnés**
- **La prise en charge de la totalité des frais de déplacements pour les personnels itinérants, et la revalorisation des indemnités kilométriques.**

[Lire la suite...](#)

Pouvoir d'achat : il est urgent d'augmenter les traitements et les salaires

[Communiqué FGF-FO](#)



FO s'oppose à toute réforme conduisant à reculer l'âge de la retraite

Si beaucoup de commentateurs se félicitent que les questions sociales soient au cœur de l'élection présidentielle, que les propositions diverses fleurissent en matière de salaires ou de retraites notamment n'est pas forcément un gage de progrès pour les salariés ! Ainsi, revient la question de la réforme des retraites et de l'âge de départ.

Plusieurs candidats, dont l'actuel Président de la République, proposent de reculer l'âge légal de départ en retraite à 65 ans. FO considère que cela est inacceptable pour plusieurs raisons...

[Lire la suite](#)



Résultat des mutations inter-départementales

Seuls 20% des collègues obtiennent satisfaction !

Le ministre doit répondre aux revendications et créer les postes nécessaires !

Les résultats du mouvement interdépartemental ont été communiqués aux candidats mercredi 9 mars. Selon le ministère lui-même, seuls 3570 collègues (contre 3614 l'année dernière) ont obtenu satisfaction sur 17462, soit 20,44% ! **Ce taux était de 21,03% en 2021... et de 42% il y a dix ans !**

[Lire le communiqué du SNUDI FO](#)

Dans les Bouches du Rhône,

sur les 784 demandes d'entrées, seuls 132 obtiennent satisfaction, soit 16.84%

sur les 513 demandes de sorties, seuls 90 obtiennent satisfaction, soit 17.54%

Des résultats inférieurs à la moyenne nationale !

[Consultez le tableau statistique national](#)

Pour le SNUDI-FO, il est urgent de résoudre le problème des mutations non satisfaites qui perdure depuis des années !

Pour que les DASEN augmentent leur calibrage, il n'existe qu'une solution : le recrutement massif de fonctionnaires stagiaires qui entraînerait une plus grande fluidité dans les mutations. En effet, les calibrages des DASEN tiennent compte des besoins estimés en postes, de la dotation budgétaire et des postes alloués aux concours dans le département. Au contraire, le manque de postes et les politiques d'austérité remettent en cause le droit à mutation !

Vous avez obtenu satisfaction aux permutations

Si vous quittez les Bouches du Rhône, vous pouvez d'ores et déjà contacter le SNUDI-FO de votre nouveau département d'accueil pour connaître les dates des opérations administratives en cours : mouvement, demande de temps partiel, ... [en cliquant >ICI<](#)

Vous pouvez prétendre à la prise en charge de vos frais de déplacement (ICR) sous certaines conditions. [Contactez le SNUDI FO pour en savoir plus.](#)

Vous n'avez pas obtenu satisfaction

Dans un délai de deux mois à compter du 9 mars, vous pouvez formuler un recours gracieux pour un refus de mutation ou pour une mutation sur un autre vœu que le premier. Ce recours permet une intervention du syndicat départemental, auprès de la DSDEN, pour la défense de votre dossier. Il devra explicitement mentionner que vous mandatez le SNUDI-FO pour vous représenter. Enfin, nous vous conseillons d'envoyer votre courrier en recommandé avec accusé réception et de le doubler par un envoi mail en mettant le SNUDI-FO 13 en copie.

[Contactez le SNUDI FO 13 pour obtenir un modèle-type de recours gracieux](#)

Par ailleurs, si vous souhaitez faire une demande d'exeat-ineat, cette

phase de recours vous permettra de vous faire entendre par l'Administration soit directement, soit via les délégués du SNUDI-FO à la CAPD.

Préparer votre mouvement interdépartemental complémentaire (Exeat / Ineat), en rassemblant les pièces justificatives correspondant à votre situation personnelle (courrier circonstancié, certificats médicaux,). Il s'agit d'une seconde opportunité d'obtenir votre changement de département pour la rentrée scolaire 2022. Pour cela, vous devrez obtenir une promesse d'Exeat et d'Ineat par les directeurs académiques des départements d'origine et d'accueil.

La circulaire ineat/exeat est [téléchargeable ICI](#) formulaires [ineat](#) [exeat](#)
Contactez le **SNUDI FO 13** pour obtenir les courriers-type ineat et exeat



Une bonne résolution pour
2022 ?

**J'adhère au SNUDI FO
13 !**

*Vous appréciez les
informations du SNUDI FO 13,
ses réponses à vos questions,
ses prises de positions, ses
interventions, son activité,
son soutien ?...*

**Alors rejoignez-
nous !
SYNDIQUEZ-VOUS !**

Carte 2022 disponible
[ICI](#)

Au SNUDI FO 13, le renouvellement n'est pas automatique : c'est vous qui choisissez de renouveler votre adhésion !
Possibilité de régler en plusieurs mensualités et toujours 66% remboursés en crédit d'impôt !



Vieille Bourse du travail Place Léon
Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

